
[Le Plan Local d'Urbanisme](#)

Depuis de nombreuses années, la Ville de Garges connaît une profonde mutation s'appuyant sur des projets urbains ambitieux.

Certains sont désormais achevés (les Doucettes, la Muette et Dame Blanche Ouest) tandis que d'autres émergent tels que les Portes de La Ville et Dame Blanche Nord. Ces mutations urbanistiques, l'adaptation aux grandes évolutions de la loi (Grenelle, Azur) et aux documents d'urbanisme supérieurs sont exposée dans le projet de territoire de la Ville : le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La Ville de Garges a donc refondu son PLU avec la volonté d'améliorer votre quotidien.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

C'est un document qui définit, oriente et régleme tous les aménagements de notre Ville.

Il dessine le visage de Garges de demain en conciliant le renouvellement urbain et le développement durable.

En s'imposant aux particuliers, entreprises et administrations, il est la référence obligatoire à l'instruction des demandes de permis de construire ou des déclarations préalables de travaux.

Le PLU répond aux évolutions de notre Ville tout en préservant et protégeant ses atouts. Nous en avons besoin parce que Garges a des projets en réalisation et un futur à construire. C'est en s'adaptant aux grandes évolutions de la loi que notre Ville s'inscrira dans un monde qui bouge.

Quels sont les enjeux du PLU de Garges ?

- Permettre la poursuite du renouvellement urbain
- Préserver l'identité de notre Ville avec ses quartiers pavillonnaires
- Apporter les meilleures conditions du développement économique
- Améliorer les transports : prolongement du T5, simplification des déplacements vers les pôles économiques...
- Préserver notre environnement et valoriser les espaces verts : réaménager le Fort de Stains en un parc de loisirs et des familles, aménager les bords du Croult...
- Développer les équipements et les services publics
- Maîtriser les projets d'avenir pour l'épanouissement des Gargeois

Quels sont les grands documents du PLU :

Le PLU se compose de différents documents :

- Le Diagnostic est un état des lieux de la commune qui met en évidence les atouts et les besoins répertoriés en matière d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements, de développement économique et de services.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présente le projet de territoire à l'échelle de la ville. Il expose la stratégie d'aménagement retenue pour l'évolution du territoire communal dans les dix à quinze années à venir.
- Les documents réglementaires se composent d'un règlement écrit et de documents graphiques qui définissent les conditions d'utilisation des terrains sur l'ensemble de la commune. Les documents réglementaires sont élaborés de manière à mettre en œuvre les orientations du PADD.

Comment le PLU a-t-il été révisé entre 2014 et 2016 à Garges ?

Téléchargements

[PLU](#)101.01 Mo